

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 27 MARS 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 2

Absents : 2

Date de convocation : 24 mars 2025

Date d'affichage : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique – RIVAS Natacha - RETORNAZ André – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – MARTIN Jean-Marie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénéaïck - GRANGE Michel – ROCHARD Sophie

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) – FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Étaient absents : CLAPPIER Pascal – GIRAUD Nicolas

Madame RAMBAUD Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 25-03-037

Objet : Dissolution du budget annexe des microcentrales

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous rappelle que ce budget annexe a été créé en 2004, afin de retracer l'activité des microcentrales hydroélectriques, en particulier celle de la Calypso construite dès 2005 et destinée à produire de l'électricité en turbinant les eaux usées de Valloire.

En raison de divers problèmes et contraintes techniques : cette microcentrale n'a jamais pu réellement et correctement fonctionner.

Ce budget annexe étant devenu inutile, il a été décidé de le clôturer.

Dans un 1^{er} temps, en 2018, le capital des emprunts souscrits sur ce budget et restant à payer a été réintégré dans le budget principal pour la somme de 249 750 €.

Dans 2^{ème} temps, au 31/12/2024, le sort des immobilisations étant réglé -la Commune ne sera plus dans l'obligation de continuer à amortir - après reprise de l'actif et du résultat de clôture 2024 dans le budget principal de la commune, ce budget annexe sera définitivement clôturé.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 20 mars 2025, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 20 mars 2025,

Où l'exposé de Madame Rivas,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la dissolution du budget annexe des microcentrales,
- d'autoriser le Maire à passer tous les actes nécessaires à celle-ci.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 31/03/2025

Publication : 31/03/2025

Valloire, le 31/03/2025

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

